

Politique d'accessibilité aux personnes en situation de handicap

PREAMBULE

Article 1 : Objet et champ d'application de cette politique

Ce document présente les moyens matériels et humains mis en œuvre par PERFORM PLUS pour permettre à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap, d'accéder et de bénéficier d'une ou plusieurs formations, à savoir :

- L'accès physique aux locaux de formation ;
- L'information sur les modalités de formation et d'évaluation adaptés au handicap ;
- La sensibilisation au handicap de l'équipe et des apprenants

Pour rappel, ce principe d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes en situation de handicap est établi par la loi Handicap du 11 février 2005.

Ne pas prendre en compte ces besoins particuliers liés au handicap peut constituer une discrimination.

Article 2 : l'accès physique aux locaux de formation

Pour les personnes à mobilité réduite

Nos salles répondent aux normes de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public). Nous prenons particulièrement soin de sélectionner des salles dans des endroits facilement accessibles. Notre Siège social à Cergy où nous dispensons la plus grande partie de nos formations a été conçu dans le respect des normes sur l'accueil des personnes à mobilité réduite. Les salles du Siège sont situées au rez-de-chaussée avec des couloirs larges pour laisser l'accès libre, une 2nde au 2^e étage respectent les mêmes conditions avec un ascenseur permettant de s'y rendre. Les espaces de pauses sont également prévus à cet effet.

Pour les personnes atteintes d'un handicap visuel

Nous pouvons adapter l'impression des supports pédagogiques avec une police adaptée à la vue des participants. Elle sera mise à leur disposition en amont de la formation afin que le participant puisse le transcrire en braille si besoin. Par ailleurs, les chiens guides et d'assistance sont les bienvenus dans nos salles au Siège pour accompagner leurs maîtres.

Pour les personnes atteintes d'un handicap auditif

En fonction du niveau du handicap plusieurs solutions peuvent être mises en place. Des interprètes en langue des signes peuvent être mis à la disposition des participants (sur sollicitation d'une aide auprès des acteurs compétents). Un réaménagement de la salle peut être prévu pour faciliter la compréhension par le participant (mise en place d'une table isolée au plus proche du formateur, pas de déplacement du formateur dans la salle...)



Pour les formations à distance

Nous travaillons exclusivement avec Microsoft Teams pour toutes les formations dispensées à distance. Il dispose de fonctionnalités comme le sous-titrage de la vidéo en direct.

Les dispositions détaillées ci-dessus pour les formations en présentiel peuvent également s'appliquer, dans la mesure du possible, aux formations à distance.

Article 3 : l'information sur les modalités de formation et dévaluation adaptés au handicap

Le catalogue formation de PERFORM PLUS, les programmes, la convocation précisent que nous pouvons adapter le parcours de formation, le module de formation en lui-même mais également les modalités d'évaluation de la formation.

Voici (liste non exhaustive et qui peut s'adapter en fonction des spécificités remontées) les éléments d'ajustement que PERFORM PLUS peut proposer :

- En amont de la formation, temps d'échanges avec le formateur pour présenter de façon détaillée les différents sujets abordés pendant la formation avec transmission du support de formation
- Installation de matériel spécifique pour suivre la formation (à détailler en amont de la formation, le temps de se doter du matériel)
- Installation de logiciel spécifique permettant de suivre la formation
- Aménagement des horaires de la formation et de temps de pause
- Aide pour le déplacement afin de se rendre sur le lieu de la formation (ou éventuel déplacement du formateur sur site en fonction)
- Aménagement de la durée de la formation et des modalités de l'évaluation (moins de questions, questions reformulées avec choix de réponses...)

Article 4 : la sensibilisation au handicap de toutes les parties prenantes

Un référent handicap au sein de PERFORM PLUS est à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de votre formation : Léa RIVIERE – Responsable formation PERFORM PLUS et référente handicap – lea.riviere@perform-plus.fr – 01 34 20 30 33

Afin d'être référent handicap d'un organisme de formation, une formation de 14h a été réalisée par un organisme de formation externe à PERFORM PLUS. Une fiche reprenant toutes les missions du référent handicap a été créée et est accessible sur demande auprès du référent handicap.

L'actualisation du référent se fait par le biais d'une veille adaptée, d'une mise à jour régulière de son réseau d'acteurs de proximité – relais sur les sujets liés au handicap, d'une aide du référent handicap du client sur ces sujets.

Une sensibilisation régulière de l'ensemble de l'équipe PERFORM PLUS est faite par le référent handicap pour que l'équipe puisse réagir en cas de situation spécifique et d'aménagement à prévoir

Article 5 : compensation du handicap en formation

Le droit à la compensation permet un égal accès à la société aux personnes en situation de handicap. La mise à disposition d'aides matérielles ou d'aides financières est destinée à compenser les conséquences du handicap tout au long de la vie. Toute personne en situation de handicap souhaitant s'engager dans un parcours de formation doit donc pouvoir le faire dans des conditions adaptées. L'organisme de formation doit prendre en compte les difficultés rencontrées et y apporter de manière individuelle les moyens de compensation nécessaires. Il peut s'agir de :

- la mise à disposition de matériels spécifiques comme des bureaux mobiles et inclinables, des fauteuils réglables ; de matériels informatiques et pédagogiques adaptés aux différents handicaps ;
- une durée de formation adaptée au handicap ;
- l'aménagement des modalités d'évaluation, de suivi et d'accompagnement de la formation

Le site [Compenser mon handicap en formation | Mon Parcours Handicap](#) reprend l'ensemble des éléments vous préparer au mieux votre formation, si vous avez besoin d'aménagement spécifique.

Pour cela il est primordial de pouvoir en amont de la formation avoir connaissance des adaptations nécessaires à nous signaler en répondant au questionnaire pré-formation et/ou en nous sollicitant directement :



*Nous mettons tout en œuvre pour vous faciliter l'accès à l'ensemble de nos formations.
Pour répondre au mieux à vos besoins n'hésitez pas à nous contacter au 01 34 20 30 33.*

Contact : Léa RIVIERE – lea.riviere@perform-plus.fr – 01 34 20 30 33

Les coordonnées du contact référent pour PERFORM PLUS sont redonnées dans la convocation, les programmes, le catalogue accessibles depuis le site internet de PERFORM PLUS et depuis le serveur qualité en interne.

Ce document est accessible également depuis le site internet et le serveur qualité en interne.